



Digne-les-Bains, le 14 mai 2019

Élection des représentants au Parlement européen le 26 mai 2019

Propagande envoyée aux électeurs

Dans la perspective du scrutin du dimanche 26 mai, chaque électeur est rendu destinataire, par voie postale, de documents de propagande (professions de foi, document conçu par chaque liste candidate pour présenter son programme et bulletins de vote).

Toutefois, certaines listes candidates à l'élection des représentants au Parlement européen n'ont pas recouru aux services de la commission de propagande des Alpes-de-Haute-Provence.

Ainsi, les électeurs du département ne recevront pas la propagande des listes suivantes :

- Une France royale au service de l'Europe ;
- La ligne claire ;
- Parti pirate ;
- Démocratie représentative ;
- Parti des citoyens européens (PACE) ;
- Urgence écologie ;
- Liste de la reconquête ;
- Parti fédéraliste européen – Pour une Europe qui protège les citoyens ;
- Mouvement pour l'initiative citoyenne ;
- Allons enfants ;
- Décroissance 2019 ;
- A voix égales ;
- Neutre et actif ;
- Parti révolutionnaire communiste ;
- Esperanto - langue commune équitable pour l'Europe ;
- Evolution citoyenne ;
- Alliance jaune, la révolte par le vote ;
- Parti animaliste ;
- Les oubliés de l'Europe – Artisans, commerçants, professions libérales et indépendants - ACPLI ;
- Union démocratique pour la liberté, égalité, fraternité (UDLEF) ;
- Une Europe au service des peuples.

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

En outre, certaines listes candidates ayant fourni un nombre restreint de bulletins de vote, les électeurs recevront la circulaire sans le bulletin de vote pour les listes suivantes :

- Ensemble patriotes et gilets jaunes : pour la France, sortons de l'Union européenne !
- Lutte ouvrière ;
- Ensemble pour le Frexit.

La propagande sera distribuée par la Poste jusqu'au samedi 25 mai 2019.

Les professions de foi sont également disponibles sur le site programme-candidats

En complément de la distribution des documents électoraux des listes candidates au domicile des électeurs, elle est également consultable en ligne à l'adresse <https://programme-candidats.interieur.gouv.fr/> pour renforcer l'accessibilité de l'information électorale pour l'ensemble des citoyens.

Seules sont accessibles les professions de foi des listes candidates ayant accepté de participer au dispositif de mise en ligne proposé par le ministère de l'Intérieur.